

En exécution de l'art. VII.10 AEPol, le service Recrutement et Sélection de la Police Fédérale (DPRS) organise des épreuves de sélection pour les candidats à la promotion par accession à un niveau supérieur dans le cadre administratif et logistique.

### 1. QUEL EST LE NOMBRE DE PLACES VACANTES ?

Au moment de cet appel aux candidatures, le nombre de brevets à délivrer ne nous a pas encore été communiqué.

Remarque : Seuls les candidats classés en ordre utile et ne possédant pas de diplôme du niveau requis seront comptabilisés dans le quota de brevets à délivrer. Les candidats classés en ordre utile et détenteurs d'un diplôme au moins équivalent au niveau postulé recevront également un brevet pour l'accession au niveau supérieur, hors quota.

### 2. QUAND AURA LIEU LA SÉANCE D'INFORMATION RELATIVE À CE CONCOURS ?

Préalablement aux épreuves de sélection, une séance d'information virtuelle à destination des candidats intéressés aura lieu via teams **le mardi, 24 mai à 10h00**. Aucune inscription au préalable n'est nécessaire. Vous pouvez y accéder directement via ce lien :

[Cliquez ici pour participer à la réunion](#)

### 3. QUI PEUT PARTICIPER AUX EXAMENS DE SÉLECTION ?

Pour être admis aux épreuves de sélection, le candidat doit satisfaire, à la date de la clôture des inscriptions (23 mai 2022), aux conditions suivantes:

- faire partie du personnel CALog statutaire de la Police Intégrée;
- ne pas avoir de dernière évaluation avec la mention finale « insuffisant » (selon la procédure d'avis);
- ne pas avoir antérieurement été réaffecté en raison d'une inaptitude professionnelle;
- ne pas avoir encouru de sanction disciplinaire lourde non effacée.
- disposer de l'ancienneté de niveau requise, à savoir:
  - un membre du personnel du niveau D peut être admis à la sélection pour le brevet pour l'accession au niveau C à condition d'avoir **au moins 3 ans d'ancienneté de niveau** dans le niveau D;
  - un membre du personnel du niveau C peut être admis à la sélection pour le brevet pour l'accession au niveau B à condition d'avoir **au moins 4 ans d'ancienneté de niveau** dans le niveau C;
  - un membre du personnel du niveau B ou C peut être admis à la sélection pour le brevet pour l'accession au niveau A à condition d'avoir **au moins 2 ans**

**d'ancienneté de niveau** dans le niveau B ou **au moins 4 ans d'ancienneté de niveau** dans le niveau C;

- soit satisfaire aux exigences de diplôme requises pour le niveau sollicité, soit avoir réussi une épreuve dispensant de la condition de diplôme (intitulée « épreuve de niveau »):
  - pour le concours en vue d'accéder au niveau C : être porteur **d'un diplôme ou d'un certificat** au moins équivalent à ceux pris en compte pour le recrutement aux emplois de **niveau C** dans les Administrations fédérales;
  - pour le concours en vue d'accéder au niveau B : être porteur **d'un diplôme ou d'un certificat** au moins équivalent à ceux pris en compte pour le recrutement aux emplois de **niveau B** dans les Administrations fédérales;
  - pour le concours en vue d'accéder au niveau A : être porteur **d'un diplôme ou d'un certificat** au moins équivalent à ceux pris en compte pour le recrutement aux emplois de **niveau A** dans les Administrations fédérales;

#### 4. PLANNING DES EPREUVES DE SELECTION

La sélection dans le cadre d'une procédure de promotion par accession à un niveau supérieur est organisée sous la forme d'un concours.

Les épreuves de sélection se dérouleront **de juin 2022 à novembre 2022**.

L'épreuve professionnelle est planifiée, le **14 juin 2022**.

Remarque : pour le concours en vue d'accéder au niveau B et C, en ce qui concerne la connaissance de la langue, les candidats seront invités par le service Recrutement et Sélection pour présenter des tests informatisés.

La liste des **matières à connaître** figure en annexe.

#### 5. COMMENT PUIS-JE POSER MA CANDIDATURE ?

Pour pouvoir être invités aux épreuves, les candidats doivent avoir introduit une candidature auprès de DPRS par courrier (interne) ou mail, pour un ou plusieurs concours **au plus tard le 23 mai 2022**.

Les candidats intéressés peuvent obtenir le formulaire d'inscription sur simple demande:

- au numéro gratuit du Job-Info : 0800/99.505
- par e-mail : [recrutement@police.belgium.eu](mailto:recrutement@police.belgium.eu)
- en le téléchargeant sur le site internet [www.jobpol.be](http://www.jobpol.be), « Je suis déjà un collègue », « Niveau B/C/D », « Documents utiles »
- par écrit, auprès du Service Recrutement et Sélection, Avenue de la Couronne, 145A à 1050 BRUXELLES;
- en venant le retirer au Job-Info de DPRS: Complexe Géruzet - Bloc O, rez-de-chaussée, Avenue de la Force Aérienne, 10 à 1040 ETTERBEEK.

## 6. QUE DOIT CONTENIR UN DOSSIER DE CANDIDATURE ?

Le dossier d'inscription complet comprend les pièces suivantes :

- un document d'inscription dûment complété (tant par le candidat lui-même que par l'autorité compétente) qui confirme que le candidat :
  - est membre **statutaire** du personnel CALog;
  - possède l'ancienneté de niveau requise à la date du **23 mai 2022**;
  - n'a pas été réaffecté antérieurement en raison d'une inaptitude professionnelle;
  - n'a pas encouru de sanction disciplinaire lourde non effacée;
- une copie du diplôme requis ou de l'attestation de réussite à l'épreuve de niveau du niveau postulé.

**L'autorité compétente** dont question supra est le Chef de corps pour le personnel d'un Corps de Police Locale ou le directeur général de la direction générale concernée pour ce qui concerne les membres du personnel de la Police Fédérale (art. VII.12 AEPol).

Remarque : un avis en matière d'évaluation du potentiel du personnel sera sollicité par DPRS auprès de l'autorité compétente dès lors que le candidat a réussi l'épreuve de connaissances professionnelles et qu'il poursuit la sélection. Afin de renforcer le rôle de l'autorité hiérarchique dans la procédure de sélection, cet avis sera intégré dans le processus décisionnel au même titre que le résultat des épreuves de sélection.

La date ultime de rentrée des dossiers d'inscription **complets** est fixée au **23 mai 2022**.

Tout renseignement complémentaire peut être obtenu auprès de Virginie BAUWIN au 02/642.79.77 du lundi au vendredi de 07h30 à 11h30 ou par mail à [GPI.Recsel.PromSoc@police.belgium.eu](mailto:GPI.Recsel.PromSoc@police.belgium.eu)

\*\*\*\*\*